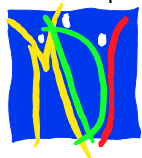


Distribué par



GROUPE MDS
MDS Conseil

Assuré par



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**
pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 aout 2021

La Société **SMACL Assurances** (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9), atteste que le club « **TAEKWONDO VERSAILLES** » sis 44 blvd Gambetta 72200 La Flèche, affilié à la **FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES** sise 25 rue Saint Antoine 69003 LYON 03, est assuré au titre du contrat n° 341605/K garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L.321-1, D. 321-1 à D. 321-4 du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

GARANTIES	MONTANTS (non indexés par sinistre)	FRANCHISE
Tous Dommages confondus (y compris dommages corporels) Dont <ul style="list-style-type: none">- Dommages Matériels et Immatériels consécutifs- Dommages Immatériels non consécutifs<ul style="list-style-type: none">o Dont Responsabilité pour défaut de conseilo Dont Gestion administrativeo Dont Violation du secret médical	30.000.000 € 15.000.000 € 1.000.000 € 800.000 € par an 400.000 € par an 155.000 €	Néant SAUF dommages matériels entre assurés : 100 €
Défense Pénale et Recours	75.000 €	Seuils d'intervention : - Amiable : NEANT - Judiciaire : 300 €

CETTE ATTESTATION EST DELIVREE, SOUS RESERVE DU PAIEMENT DE LA PRIME, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT, ET NE PEUT EN AUCUN CAS ENGAGER LA COMPAGNIE AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE. ELLE NE SAURAIT PRESENTER UN CARACTERE EXHAUSTIF

Fait à Paris, le 03 novembre 2020
Pour SMACL Assurances
Par délégation (cachet et signature du courtier)



E. L. T. J. F. A. H.